Un dépôt patronal qui exige une mobilisation!

Nous voilà déjà à la mi-année, de retour en classe après un temps des fêtes qui, je l'espère, aura été reposant et ressourçant. Certaines et certains d'entre vous quitterez peut-être vos collègues et élèves pour rencontrer de nouveaux visages dans votre quotidien. À chacune et chacun d'entre nous, je nous souhaite une belle et heureuse année 2023 qui, je le crois, s'annonce forte en émotions.

Une semaine avant de quitter pour le congé des fêtes, vous receviez par courriel le document contenant les offres patronales en réponse à nos demandes syndicales. Alors que le gouvernement n'a pratiquement pas parlé d'éducation durant la campagne électorale de l'automne, c'est en plein discours de victoire que notre premier ministre a voulu annoncer que l'éducation serait la priorité des priorités pour son prochain mandat. Tous les espoirs étaient donc permis. Bye bye Roberge! Bienvenue M. Drainville! Ce journaliste qui, hier encore, critiquait vertement les syndicats d'enseignement sur les ondes radiophoniques s'est annoncé pour visiter les écoles du Québec et a pris la peine de dire aux journalistes qu'il y avait du travail à faire, certes, mais qu'il fallait parler du positif surtout. Cette philosophie bon enfant qui sous-tend qu'un problème qui n'est pas nommé n'existe pas se reflète dans toutes les pages du dépôt patronal.

- Repousser à 57 ans l'âge minimal pour prendre sa retraite;
- Offrir des augmentations salariales sous l'inflation pour les 5 prochaines années (3 %, 1.5 %, 1.5 %, 1.5 % et 1.5 %);



Une assemblée générale s'est tenue le 24 janvier dernier, à l'église Sainte-Thérèse-d'Avila. Nous étions nombreuses et nombreux à se rassembler pour prendre connaissance de ce dépôt insidieux.

- Maintenir les gens au travail en limitant l'accès aux congés;
- Réaménager l'horaire (amplitude) des enseignantes et enseignants en EDA-FP pour permettre la conciliation travail-famille-étude des élèves;
- Modifier les règles de formation des groupes afin de permettre plus de motifs de dépassement.

Ce ne sont que des exemples « d'offres » patronales qui serviront, selon leur beau discours, à valoriser la profession enseignante et « <u>améliorer nos conditions d'exercice de la profession, lorsque possible</u> ». Dans son dépôt, le comité patronal de négociation des centres de services francophones (CPNCF) nous envoie le message que c'est à nous et à nous seul de faire preuve de souplesse et d'agilité.

Monsieur le Premier ministre, Monsieur le Ministre de l'Éducation, les enseignantes et enseignants du SEBL visent plus haut.

Dominique Sauvé

Problématiques avec Mosaïk

Plusieurs enseignantes et enseignants ont soulevé des questionnements quant à l'utilisation de Mosaïk-Portail. Malheureusement, il n'appartient pas au CSSMI de régler ces problèmes : la GRICS s'en charge directement. Et comment priorise-t-elle les demandes? Détrompez-vous, ce n'est pas par l'urgence ou l'optimisation d'utilisation c'est par popularité des demandes!

Les éléments suivants ont été déposés sur l'Espace idées de la GRICS et nous vous invitons à aller voter pour les prioriser :

- <u>La présentation du SOI;</u>
- L'impression des résultats des élèves;
- La possibilité d'inscrire un départ hâtif.



Vous avez rencontré d'autres problèmes? N'hésitez pas à aller voter pour d'autres billets ou en ajouter un!

Un projet éducatif tout neuf pour janvier 2024?

Toutes et tous ont été invités l'automne dernier à participer à une consultation sur le bilan du plan d'engagement vers la réussite du CSSMI. De ce PEVR découlent les projets éducatifs qui sont probablement en train d'être retravaillés dans votre établissement. Mais comment effectuer le travail dans les établissements sans les orientations du Centre de services? De plus, le PEVR, lui, doit respecter le plan stratégique du gouvernement, plan que nous n'avons pas encore!



Présentement, seuls le bilan et les éléments du projet éducatif s'y rattachant peuvent être travaillés. Pour tout le reste, comme illustré plus haut, il faut attendre les autres paramètres pour s'assurer de la conformité du contenu. Ainsi, le SEBL vous invite à la prudence dans ce dossier. France-Dominique Béland

La négo locale se poursuit!

Les parties se sont rencontrées une dizaine de fois à l'automne. Rappelez-vous que le mode de négociation retenu est de type raisonné. Dans cette formule, les parties exposent leurs problèmes avec un sujet ou une situation liée à l'application de la convention locale et, par la suite, elles échangent sur des solutions qui pourraient être retenues à la satisfaction de leurs mandantes et mandants.

Ainsi, jusqu'au congé des fêtes, les parties se sont principalement concentrées sur l'accès aux listes de rappel et de priorité, l'évaluation des précaires et la séquence d'octroi des postes. Nous avons également exposé notre mandat de clarifier les plans d'effectifs séparés des volets alternatifs au secondaire.

En ce début d'année 2023, la partie syndicale a exposé la volonté des enseignantes et enseignants de maintenir et même de bonifier l'accès aux congés de type affaire personnelle comme ils apparaissaient à notre convention locale et de notre volonté de convenir d'un arrangement local sur les coupures de traitement qui viendrait reconnaître l'autonomie des enseignantes et enseignants, la flexibilité de la nouvelle tâche et maintiendrait l'effet du report du TP lors d'une absence.

Les prochaines rencontres seront consacrées au volet disciplinaire, incluant le renvoi et le non-réengagement, pour ensuite poursuivre les discussions au sujet du processus d'affectation-mutation. Nous vous rappelons que les parties se sont données comme objectif de terminer la renégociation de l'entente locale au 31 mars 2023 et que les enseignantes et enseignants auront à adopter en assemblée générale toutes les modifications à notre contrat de travail.

Thierry Lajeunesse

Négo 2023:

unissons-nous pour une valorisation de la profession!





de l'enseignement

L'énergie dégagée par la présence physique des enseignantes et enseignants offre une plus-value incontestable à nos rencontres.

Fédération autonome Nous voilà repartis pour une nouvelle négociation! En décembre, le gouverne-

ment a présenté ses offres patronales en réponse à nos demandes syndicales. Même si le premier ministre clame haut et fort que la priorité des priorités c'est l'éducation et que le ministre de l'Éducation prône la valorisation du personnel enseignant, force est d'admettre que ce dépôt patronal est très décevant et est loin d'être à la hauteur des besoins des enseignantes et enseignants. C'est d'ailleurs une Assemblée unanime du SEBL qui l'a clamé haut et fort le 24 janvier!

Notre convention arrive à échéance le 31 mars prochain, mais le travail de mobilisation commence aujourd'hui. C'est maintenant que nous devons nous approprier nos demandes et démontrer notre solidarité.

La meilleure façon pour y arriver est de participer en grand nombre aux assemblées, tant celles de vos écoles que celles du SEBL. C'est durant ces instances que nous pouvons ensemble unir nos voix dans un but commun. Faisons-nous entendre!

Au cours des prochains jours, vous aurez l'occasion de vous positionner et d'influencer les orientations du plan d'action afin qu'il soit à votre image. Plus nous serons nombreuses et nombreux à faire résonner notre message, plus il sera clair pour nos dirigeantes et nos dirigeants. La participation et l'implication des membres sont des conditions essentielles à la réussite d'une négociation.

Prochain rendez-vous le 13 février 2023. On vous attend!

Qu'est-ce que le mouvement héros?

C'est une plateforme qui vise à regrouper et à mobiliser les personnes du milieu scolaire qui adhèrent à ses valeurs, soit l'humanité, l'écocitoyenneté, le respect, l'ouverture et la solidarité. En joignant le mouvement, les profs s'engagent à promouvoir les valeurs héros par des gestes, des activités, des initiatives, des campagnes ou toute autre idée.

Il y a trois façons de joindre le mouvement héros :

Le concours héros



La certification héros





Des questions?

héros

Vous trouverez toutes les informations à <u>lafae.qc.ca/mouvement-heros</u>. Vous pouvez contacter Isabelle Dallaire à <u>isabelle.dallaire@lesebl.ca</u> ou au 450 979-4613.

Vous réalisez avec vos élèves un projet scolaire sur un thème social ou environnemental? Le comité **héros** fera parvenir un certificat aux élèves et une bannière aux classes ou aux établissements participants afin de souligner leur implication sociale. Recevoir un **certificat héros** au terme d'un projet scolaire est valorisant et symbolise les efforts déployés par toutes celles et tous ceux ayant participé à ce projet scolaire.

Isabelle Dallaire

Modifications aux primes d'assurance

Tous les ans, l'assureur révise le taux des primes de notre assurance collective. Comment les primes d'assurance sont-elles déterminées? Pour chacune des garanties (assurance vie, assurance invalidité de courte et longue durée et assurance maladie), les éléments suivants sont pris en considération :

Facteurs internes: la composition du groupe (âge, sexe, montant d'assurance, etc.) et les résultats d'expérience du groupe (utilisation par les personnes assurées ou les prestations payées);

Facteurs externes: l'augmentation du coût des soins de santé, des articles médicaux, des frais d'hospitalisation et des médicaments, ainsi que les variations du taux d'intérêt et les modifications à certaines lois.

Pour ces raisons, les primes d'assurance ont été augmentées le 1er janvier 2023. Vous trouverez le sommaire des protections ici.

Pascale Vinet

Opération classement

La date butoir pour recommander un élève en classe spécialisée est le 3 mars 2023. Si la décision de rediriger un élève n'est pas officielle à cette date, il est tout de même préférable de réserver sa place en déposant son dossier et en mentionnant que la décision risque de changer. Si le dossier n'est pas complet, il est aussi préférable de déposer la demande en précisant que les documents manquants suivront. Le nombre prévisionnel de classes spécialisées est établi en fonction des demandes reçues. Il est donc anormal de se faire dire que les places sont limitées pour l'an prochain.

Ce sont les membres du comité d'intervention, soit la direction, les enseignantes et enseignants et les parents (E6, 8-9.09), qui doivent, après analyse du dossier, faire une recommandation sur le classement de l'élève à la direction. N'oubliez pas que pour toute demande, le <u>Formulaire de demande de reconnaissance, d'accès aux services et démarche</u> (E6, 8-9.07) peut être rempli afin de garder des traces des démarches amorcées. Vous retrouverez une description des types de classes spécialisées sur notre <u>site</u>.

Claudine Fournier



Élève allophone : que faire?

L'arrivée d'une nouvelle ou d'un nouvel élève dans son groupe est toujours complexe et demande beaucoup d'investissement. La situation est encore plus éprouvante lorsque cet élève est allophone.

En effet, les balises d'accueil sont vagues, tout comme le sont les attentes envers les enseignantes et enseignants. Les informations sont difficilement accessibles, voire absentes, et aucun protocole d'accueil n'existe. Sans oublier que la communication avec l'élève et sa famille est limitée en raison de la barrière de la langue.



Quelques informations en vrac :

- Chaque élève allophone est évalué à son arrivée au CSS pour déterminer à quel palier elle ou il appartient, c'est-à-dire son niveau de connaissance en français. Ce palier déterminera le nombre d'heure(s) de francisation par semaine auquel elle ou il aura droit (1 à 3 heures);
- C'est l'enseignante ou l'enseignant de francisation qui offrira les services à l'élève. Le service se présente de différentes façons: service déployé dans les établissements (primaire et secondaire) ou pôles (secondaire seulement).

Responsabilités de l'enseignante ou enseignant qui reçoit l'élève allophone :

Il est de la responsabilité de l'enseignante ou l'enseignant qui reçoit un élève allophone de lui fixer des objectifs dans chacune des matières (sauf en français puisqu'il en est exempté). Ces objectifs doivent provenir du PFEQ. Vous ne savez pas comment faire? Pourquoi ne pas utiliser les critères d'évaluation et les fractionner selon vos observations? Vous n'avez pas l'obligation de déterminer les objectifs dès l'arrivée de l'élève, prenez le temps de l'observer! Il est aussi possible d'utiliser des valeurs refuges (NE – non évalué) si vous jugez que le délai entre l'arrivée de l'élève et la parution du bulletin est trop court. Parlezen avec votre direction. De plus, une conseillère pédagogique est dédiée entièrement à la francisation, n'hésitez pas à la contacter!

En classe, vous offrez un bain linguistique à cet élève. Vous lui permettez de se familiariser, non seulement avec la langue française, mais aussi avec la culture québécoise et notre système d'éducation.

Morale de cette histoire : enlevez-vous de la pression! Vous n'êtes pas enseignante ou enseignant de francisation, n'ajoutez donc pas cette tâche à la vôtre, qui est déjà bien assez pleine!

La violence conjugale

Depuis l'automne 2021, les modifications à la Loi sur la santé et la sécurité du travail obligent les employeurs à prendre des mesures, sur les lieux de travail, pour protéger et soutenir les employées et employés qui sont victimes de violence conjugale. Bien entendu, l'employeur ne se substitue pas aux ressources spécialisées. Ce dernier a plutôt la responsabilité de mettre en place un filet de sécurité afin d'assurer la protection de la travailleuse ou du travailleur.

Si vous êtes victime de violence conjugale, sachez qu'il est possible que des mesures d'accommodement soient mises en place afin de vous offrir un milieu de travail sécuritaire et aidant. Voici quelques exemples de ce que votre employeur pourrait convenir avec vous :

- Changer votre adresse courriel pour éviter le harcèlement par voie électronique;
- Réaménager votre horaire de travail;
- Modifier votre tâche en vous exemptant des surveillances à l'extérieur;
- Permettre un changement de local;
- Accorder des congés appropriés;
- Allouer du temps pendant les heures de travail pour contacter une personne-ressources (intervention sociale, service juridique, service de police, etc.);
- Offrir tout autre aménagement adapté à votre situation.

Un tout nouveau dossier « Violence conjugale » apparaitra très bientôt sous l'onglet santé et sécurité du site Internet du SEBL. Soyez à l'affût!

Dominic Gélineau



Réseau d'action sociopolitique



Les finances publiques : combattre les mythes!

15 février 2023 | Château royal – Laval | 9h30 à 15h30

FAC :

← Ça t'intéresse?

La FAE organise une journée thématique en vue d'approfondir le discours sur les finances publiques. Après l'atelier interactif et la conférence, chacune et chacun pourra mettre en valeur les outils de formation développés.

Date: 15 février 2023

Lieu: Château Royal, à Laval

Heure: 9 h 30 à 15 h 30

Inscrivez-vous avant le 7 février 2023 en écrivant à dominique.sauve@lesebl.ca.

XI^e Congrès de la FAE

Un Congrès extraordinaire se tiendra le 21 avril 2023 à Laval dans le but de modifier les statuts de la FAE pour y inclure la possibilité de tenir des instances virtuelles et pour définir les mandats des deux nouveaux postes au Comité exécutif, soit celui de la vice-présidence à la vie pédagogique et de la vice-présidence à la négociation.

L'Assemblée des personnes déléguées du 18 janvier 2023 a entériné la délégation du SEBL qui sera présente au Congrès. Cette dernière a amorcé les travaux préparatoires le 25 janvier dernier.

Des places de substituts sont encore disponibles, les gens intéressés à s'impliquer dans le dossier peuvent contacter Pascale Vinet à pascale.vinet@lesebl.ca.

Personnes déléguées officielles

Aouaz, Myriam Béland, France Dominique Bélisle, Anik Bilodeau, Karine Binette, Martin Blais, Caroline

Bond, Félix Bonenfant, Michel

Boulet, Gilles Charbonneau-Carmer, Sabrina

Cliche, Philippe Coupal, Éric Dallaire, Isabelle Desrosiers, Nicholas Dionne, Jean-Marc Forest, Marie-Ève

Fournier, Claudine Gagné, Manon Gauthier, France Geoffrion, Danyka

Haché, Josianne Lachance, Marylène Laforte, Marie-Élise

Lalonde, Ann

Landry, Caroline LeBlanc, Chantal

Leduc, Julie Legault, Amely Malo, Josée

Meilleur, Claudia-Jessica

Pepper, Mélissa Perreault, Alain Plamondon, Josée Roussin, Anik Sauvé, Dominique

Simard, Hélène Trépanier, Émilie Vinet, Pascale

Personnes déléguées substituts

- Lajeunesse, Thierry
- 2. Belhumeur, Joanie
- 3.

- 7.
- 8. 9.

France-Dominique Béland et Pascale Vinet





CONFÉRENCE MIEUX S'OUTILLER POUR FAIRE FACE À LA CHARGE MENTALE



LE 9 FÉVRIER 2023

Cette conférence a pour objectif de démystifier la charge mentale pour ensuite proposer certaines stratégies afin de mieux composer avec

Peut-on s'en défaire complètement? Peut-on la contrer efficacement? Est-ce possible de bien cohabiter avec elle?

Venez assister à cette conférence donnée par Marie-Claude Dubois, bachelière en psychoéducation et Julie Roy, technicienne en travail social. Vous assisterez à un événement participatif avec une approche dynamique et humoristique.

Lieu : Syndicat de l'enseignement des Basses-Laurentides 4325, boulevard de la Grande-Allée Boisbriand (Québec) J7H 1M7

Déroulement de la soirée

- 16 h 15 Cocktail
- 16 h 45 Début de la conférence
- 18 h 45 Soupe

Pour vous inscrire, vous pouvez nous appeler au 450 979-4613 ou nous écrire au syndicat@lesebl.ca. Les frais de garde vous seront remboursés et il est possible



DATES IMPORTANTES

| 2 février 2023 | Assemblée des personnes déléguées (SEBL) |
|-----------------|--|
| 9 février 2023 | Conférence sur la charge mentale (SEBL) |
| 13 février 2023 | Assemblée générale (Zoom) |
| 15 février 2023 | Réseau d'action sociopolitique de la FAE (Château Royal, à Laval) |



Coordonnées

4325, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand (Québec) J7H 1M7

Téléphone: 450 979-4613 - Télécopieur: 450 979-4615 Site Web: www.lesebl.ca - Courriel: syndicat@lesebl.ca